
Focus - Comment bien conserver ses collections patrimoniales ? : les gestes du quotidien

Formation à distance

Dates : 19/09/2025

Durée : 3 heures

Publics visés : Toute personne participant à la conservation des collections patrimoniales

Lieu de la formation : Plateforme pédagogique de la formation à distance, Enssib , 69100 Villeurbanne

Responsable scientifique : Jocelyne DESCHAUX Directrice Médiad'Oc

Compétences visées

Savoir adopter l'état d'esprit de conservation préventive et l'appliquer dans tous les gestes de la vie quotidienne en bibliothèque pour les collections patrimoniales.

En particulier, connaître et savoir appréhender la question de la lumière lors des expositions de documents patrimoniaux, de leur transport entre rayonnages et consultation, et des modalités pratiques de consultation

Méthodes pédagogiques

La classe virtuelle aura lieu de 9h à 12h . Elle vise l'acquisition de compétences opérationnelles en un temps court (3 heures). Elle se déroule entièrement à distance, en temps réel.

Une classe virtuelle propose au participant un déroulé pédagogique structuré, alternant des phases d'exposés et des phases de mise en pratique.

Une large part est accordée aux échanges, à l'interactivité avec les participants.

Contenu de la formation

Évaluation des risques et niveau d'avancement de l'établissement dans la conservation préventive

Les conditions de conservation avant, pendant et après une exposition

Tarifs 75€

STAGE COMPLET

Payant pour tous. Gratuit uniquement pour les agents relevant du Ministère de la Culture.

Formation soutenue par le Service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture.

Soutenu par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vos contacts

Claudette Laib et Hélène Sauvageot, Gestionnaires stagiaires - Pôle FTLV

Direction des études et des stages

Tél : +33 (0)4.72.11.44.46

Email : formationcontinue@enssib.fr

Candidater à la formation

Dates de candidature : du 19/11/2024 au 25/07/2025.

Une sélection des participants sera effectuée 2 jours après la clôture des candidatures.